Envoyé en préfecture le 12/12/2022 Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID: 029-200054724-20221206-DE2022_147-DE



Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres votants : 29

Le 6 décembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 30 novembre 2022. Publication de la convocation le : 1er décembre 2022

Etaient présents:

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, , M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents:

M. Michel ANSQUER a donné procuration à M. Michel COLLOREC Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum: atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 1 2 DEC. 2022

Date de publication : 1 2 DEC. 2022

Délibération n° 2022-147 : Numérotation Rue de la Haie

Rapporteur: _Véronique Madec

Il convient de procéder à la remise à plat des numéros de cette voie. Le 22 et le 26 sont déjà utilisés par les habitants.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

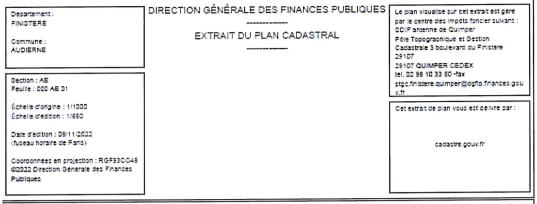
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

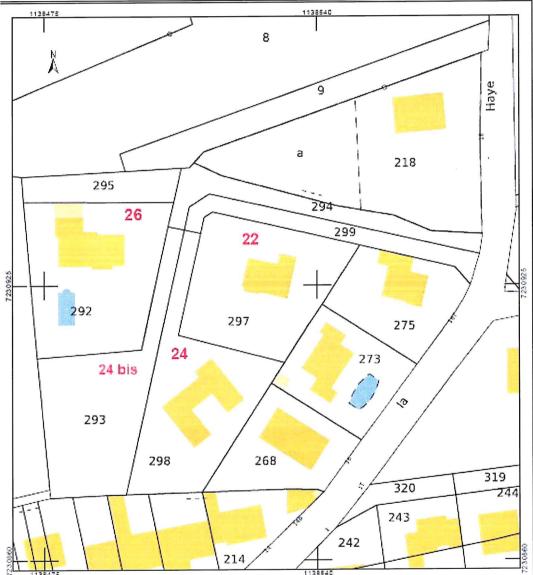
- autoriser la numérotation des parcelles AE 292, 293, 297, 298 telle que proposée ci-après ;
- de procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022 Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID: 029-200054724-20221206-DE2022_147-DE





Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

De maire! Gurlan NERLOC'H



Le Secrétaire de séance, Didier LOAS